



# FLASH MUNICIPAL



ÉTÉ 2021

## Edito du Maire

Ce flash infos de l'été coïncide avec la fin programmée de la période de confinement à laquelle nous étions soumis depuis de longs mois et c'est... tant mieux ! Plus de masque à l'extérieur, plus de couvre-feu.

Reste à respecter les règles de distanciation et encore le port du masque à l'intérieur. A nouveau, nous allons pouvoir vivre ensemble, à l'envi, dans la convivialité. Aussi, je souhaite vivement qu'être ensemble soit un art de vivre, par exemple : que les petits différends entre voisins se règlent courtoisement dans le respect de l'autre et de la parole donnée sans avoir à en référer au maire.

Chères concitoyennes, chers concitoyens, j'arrête là un propos qui ne se veut surtout pas moralisateur.

Je vous souhaite un bel été, j'espère la reprise de nos activités habituelles dès la rentrée.

Bien cordialement  
Le maire,  
Guy GODEFROY

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : c'est un document qui s'impose à la commune. Il remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols).

Le PLU repose sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) : ainsi notre village à vocation à demeurer agricole, boisé avec un développement de l'urbanisme modéré et orienté.

C'est pour cela que le plan définit différentes zones : urbanisées, à urbaniser, naturelles et agricoles.

Il impose les règles définies pour les constructions des particuliers, celles aussi pour le recentrage du bâti futur.

La révision du PLU a été prescrite sur la commune le 1<sup>er</sup> avril 2016. Le PLU a été élaboré suite à des bilans, des débats, des avis donnés par des personnes privées et publiques et aussi des directives des partenaires institutionnels.

Le cabinet URBA SERVICES nous a apporté son précieux concours tout au long de ce travail. L'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ont mis fin aux débats.

C'est ainsi que le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté le PLU le 7 mai 2021, rendu exécutoire le 19 mai.



*L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir notre commune dans un état constant de propreté et d'hygiène.*

Il est donc nécessaire que chaque habitant respecte certaines obligations qui s'imposent à tous.

- Ainsi **l'entretien des trottoirs et des caniveaux** incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa longueur et toute sa largeur au-devant des immeubles bâtis et non bâtis. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1.20 m de largeur devra être entretenu. Le nettoyage concerne la tonte, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi. Ce qui est collecté lors des opérations de nettoyage doit être ramassé et traité dans le respect de la gestion des déchets (compostage, tri sélectif, dépôt en déchetterie...)

- Les poubelles** sont à sortir la veille des ramassages et doivent être rentrées après le passage des éboueurs afin de ne pas encombrer les trottoirs et les espaces publics.

Par mesure d'hygiène, **les déjections canines** sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux pour enfants. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette règle et de ramasser le cas échéant.

- Les haies doivent être taillées** par les propriétaires ou locataires en limite de propriété et ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Leurs hauteurs sont limitées à 2 mètres, voire moins afin de faciliter la visibilité à l'approche d'un virage ou d'un carrefour. Les branches ou racines s'avancçant sur le domaine public doivent être coupées par les propriétaires ou les locataires.

**A défaut, ces opérations pourraient être effectuées d'office par la collectivité aux frais des propriétaires ou des locataires, après mise en demeure restée sans effet.**

## ABATTAGE DES PEUBLIERS



Si certains se sont émus de l'abattage des peupliers appartenant à la Commune, il faut savoir que la durée de vie de ces « arbres de rapport » est estimée entre 30 et 40ans. Au-delà, les souches s'altèrent au niveau des troncs et représentent un danger en cas de tempête.

Les peupliers coupés avaient nettement dépassé cet âge et leur présence près de carrefours et d'habitations posait problème. La possibilité de leur exploitation était donc arrivée.

La municipalité étudie le remplacement de ces arbres par des variétés capables de résister au changement climatique et moins gourmandes en eau. Cette dépense sera en partie financée par la vente de ces peupliers et par des subventions (ces demandes sont en cours).

## ENVIRONNEMENT ET CIVISME



### OPÉRATION NETTOYAGE DU VILLAGE.

Et si **le 03 juillet 2021** chacun enlevait les herbes folles qui poussent et nettoyait son trottoir. Nous vous invitons à vous associer à ce projet pour nettoyer les abords du village. Envoyez nous vos photos, avant et après, à [cuts@paysnoyonnais.fr](mailto:cuts@paysnoyonnais.fr) ou déposez les en mairie.

### UTILISATION DES APPAREILS À MOTEUR

Pour le bricolage et la tonte on respecte les horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30. Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Le dimanche et les jours fériés uniquement de 10h à 12h



### BRULAGE DES VÉGÉTAUX

La loi interdit de brûler ses déchets végétaux et ses ordures Il existe des solutions comme le broyage, le compostage, ou le dépôt à la déchèterie.



### LES CANALISATIONS

Il est interdit de jeter dans les canalisations et les WC les lingettes de nettoyage, les graisses et les huiles de friture (risque d'obturation des écoulements et de reflux).



## ATELIER CRÉATIF

C'est avec grand plaisir que nous vous informons de la reprise le **mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 de l'atelier créatif à 18h.00 salle annexe de la Mairie.**

Lors de ces moments d'échange d'idées et de compétences, sont créés des objets autour du thème de **Noël**, mis en vente lors du **Marché de l'Avent le samedi 27 novembre 2021** dont les bénéfices sont versés au profit d'une association caritative.

Après avoir tant souffert de l'isolement dû à la crise sanitaire, rattrapons le temps perdu et venez nous rejoindre pour créer, apprendre dans la bonne humeur et la convivialité dans un but solidaire.

## APRES MIDIS RENCONTRES

Le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois se déroule les **Après Midis Rencontres.**

Ce moment convivial gratuit est organisé pour rompre l'isolement, jouer aux cartes, à divers jeux de société, papoter, partager un goûter et fêter son anniversaire. D'autres activités pourront être proposées en fonction des demandes. Toutes les personnes intéressées peuvent y participer quelque soit leur âge et sans inscription préalable.

Les **Après Midis Rencontres** reprendront, si la situation sanitaire le permet, dès le jeudi 16 septembre 2021 à la Salle Poggioli de 14h30 à 17h00.

## CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Lors des vacances scolaires le Centre Social Rural de Guiscard propose un centre de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans. La participation financière des familles est fonction des revenus (au regard de l'avis d'imposition).

La municipalité verse une participation de 9€/jour et par enfant pour l'année 2021. Pour tous renseignements et inscriptions, contacter le Centre Social de Guiscard au 03.44.43.17.17.

## INFOS PRATIQUES SUR LES LIEUX DE VACCINATION

Pharmacie BLANGY de CUTS : 03 44 09 74 80 et une grande partie des pharmacies

### Centre de vaccination :

- ◆ Salle du Chevalet Noyon 0 801 90 80 30
- ◆ ARC la Victoire COMPIEGNE 03 59 55 35 60
- ◆ Centre hospitalier CHAUNY 03 23 38 55 00
- ◆ Centre de vaccination de SINCENY 03 74 72 11 78 ou 0 890 313 160



## 14 JUILLET

Les restrictions sanitaires liées à la COVID-19 prennent fin le 30 juin. Il nous est donc impossible d'organiser une manifestation de grande ampleur comme les autres années. Par contre, après le dépôt de gerbe à 11h30 au monument aux morts, nous vous donnons rendez vous à 12h00 sur la place de la mairie pour un apéritif convivial, où nous serons heureux de vous y rencontrer.

## REPAS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Si la situation sanitaire le permet, le repas organisé par le CCAS aura lieu **le 3 octobre 2021** à 12h00, salle POGGIOLI. Une animation musicale nous accompagnera tout au long de cette manifestation. Cet évènement est ouvert à tous (cutsois, amis, famille) sur réservation.

Le repas est offert aux cutsois de plus de 67 ans.

Des informations plus précises vous seront données courant septembre.

## COLIS DE NOEL POUR LES AINES

En fonction de la situation sanitaire, **le 18 décembre 2021** aura lieu la distribution des colis de Noël pour les aînés âgés de plus de 67 ans. Vous serez invités à la salle POGGIOLI pour partager un goûter et un moment de convivialité. Les personnes étant dans l'impossibilité ou qui ne souhaitent pas se déplacer, devront se faire connaître auprès du secrétariat de mairie. Nous espérons que cette nouveauté retiendra votre attention et vous donnerons des informations complémentaires ultérieurement.

# A G E N D A



11h30 Dépôt de gerbe  
au monument aux  
morts

12h00 apéritif place  
de la mairie

**Mercredi 14 Juillet**

Foulées cutsoises  
organisées par ASCC

**Samedi 28 Août**

21h30  
Feu d'artifice dans  
les jardins de la  
maison de retraite

**Samedi 04 septembre**

Brocante organisée  
par Cuts qui Bouge

**Dimanche 05 Septembre**

Sortie du CCAS au  
Château de Versailles

**Samedi 11 septembre**

Repas organisé par le  
CCAS ouvert à tous

**Dimanche 03 octobre**

Loto organisé par  
Cuts qui Bouge

**Samedi 09 octobre**

Marché de l'Avent

**Samedi 27 novembre**

Distribution colis de  
Noël aux aînés

**Samedi 18 décembre**

**EN CAS D'URGENCE**

Veuillez consulter le planning d'astreintes du maire et des adjoints  
affiché sur les panneaux municipaux.

## Horaires d'ouverture été 2021

**Inchangés pour la Mairie**

Lundi et jeudi : 10h à 12h  
Mardi et vendredi : 14h à 19h

Permanence du Maire : les vendredis  
de 18h00 à 19h00 sur rendez-vous

Tel : 03.44.09.71.89  
mail : cuts@paysnoyonnais.fr

L'agence postale communale sera  
fermée du 2 août au 15 août.

En dehors de cette période,  
ouverture aux horaires habituels :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
10h à 12h  
Samedi : 9h à 12h  
Tel : 03.44.09.71.39